

Le commerce de l'Allemagne avec les États-Unis, Trump et l'accord commercial préliminaire USA - UE

Damien Broussolle *

L'article propose un tour d'horizon du commerce entre les États-Unis et l'Allemagne, qui bénéficie d'un excédent des transactions courantes atteignant 6 % de son PIB en 2024. Ce solde positif recouvre aussi bien les marchandises que les services. Du point de vue du président Trump, le déficit commercial des États-Unis justifie alors des mesures drastiques à caractère protectionniste, qui s'étendent à l'ensemble de l'Union européenne. À elle seule l'Allemagne représente régulièrement plus de la moitié du déficit américain vis-à-vis de l'Europe. Elle est donc la plus touchée par les mesures américaines de rééquilibrage. Bien que leurs conséquences économiques soient plus modestes qu'on pouvait le craindre, elle reste la principale bénéficiaire de la déclaration d'intention signée à l'été 2025, qui limite la hausse des droits de douanes américains. Les principales conséquences du document appartiennent cependant au domaine des relations internationales : il met à mal la souveraineté de l'Union européenne.

Codes JEL : F14, 052, F53.

Mots-clefs : commerce international, économie européenne, Allemagne, États-Unis, guerre commerciale.

La réélection de Donald Trump en 2024 a relancé une politique protectionniste à vocation mercantiliste¹ aux États-Unis. Déjà la politique *America First* lancée par le président Trump I visait à réduire le déficit commercial américain. Elle s'était traduite par trois vagues de mesures en 2018-2019, visant à augmenter les droits de douanes jusqu'à 25 %. Autant la démarche de Trump I avait pu sembler surmontable, puisque finalement des aménagements avaient été trouvés, autant celle de Trump II apparaît extravagante. En imposant des droits de douane punitifs, prétendument réciproques, à l'ensemble de ses partenaires commerciaux, elle adopte une démarche inverse de celle de Joe Biden qui

avait pris des mesures ciblées et épargné ses alliés (Poitiers et al. 2025). Dans ce combat, l'Union européenne (UE) et surtout l'Allemagne, avec ses excédents commerciaux élevés, sont présentés comme des profiteurs et des adversaires. Cela illustre la célèbre phrase de Voltaire « Mon Dieu, gardez-moi de mes amis. Quant à mes ennemis, je m'en charge ! » Il n'empêche que la question se pose de savoir dans quelle mesure ces accusations concernant l'Allemagne seraient fondées. Cela conduit à proposer un tour d'horizon et une mise en perspective du commerce bilatéral de l'Allemagne avec les États-Unis, pour ensuite examiner le contenu du document commercial signé à l'été 2025 entre l'UE et les États-Unis. L'excédent du compte des transactions courantes de l'Allemagne a atteint près de 247 milliards d'euros en 2024 (Bundesbank 2025), proche du PIB de la Grèce, soit environ 6 % de son PIB courant. Elle confirme ainsi sa réputation en matière de com-

¹ Le mercantilisme est une doctrine économique née au XVI^{ème} siècle, qui prône le développement économique de la nation par le commerce extérieur, en considérant celui-ci comme un « jeu à somme nulle », ce qui a pour conséquence l'adoption de politiques protectionnistes. Il justifie ainsi l'intervention de l'État pour contrer les importations ou pour favoriser la production de produits d'exportation (manufactures royales).

* MCF HdR émérite en économie, Université de Strasbourg, Institut d'Études Politiques, LaRGE.

merce international, où les États-Unis tiennent depuis plusieurs décennies une place de choix.

Depuis le début des années 2000, la part de l'Allemagne dans les exportations mondiales de marchandises s'est rapprochée de celle des États-Unis qui avoisine 8 %, essentiellement parce que celle des États-Unis a baissé. Du reste, depuis 2015, ils sont devenus son premier partenaire commercial, dont elle tire un excédent remarquable. En 2024 ses exportations vers les États-Unis représentaient 10,4 % de ses exportations (1^{ère} position), et 6,9 % de ses importations (2^{ème} position). La même année, 3,7 % de l'ensemble des exportations des États-Unis étaient destinés à l'Allemagne (7^{ème} position), alors que 4,9 % de l'ensemble de ses importations en provenaient (4^{ème} position). Dans les deux cas, le décalage entre exportations et importations illustre l'importance du surplus du commerce extérieur allemand. Sa valeur a d'ailleurs nettement augmenté depuis le premier mandat du président Trump, pour atteindre les 70 milliards d'euros courants en 2024 (graphique 1). Ce chiffre est en grande partie dû à l'excédent de marchandises.

Depuis plusieurs années, combiné avec les services, le solde se maintient aux environs de 1,75 % de son PIB. Du reste, l'Allemagne caracole largement en tête des trois pays de l'UE ayant un commerce de marchandises excédentaire avec les États-Unis (Graphique 2). Pour la période 2022 à 2024 en moyenne l'Allemagne représentait à elle seule plus de 40 % de l'excédent de l'UE vis-à-vis des États-Unis. Les revenus des investissements allemands aux États-Unis contribuent aussi à l'excédent des transac-

tions courantes. Ils ont augmenté de façon sensible depuis 2022. Du côté américain, le poids du déficit commercial bilatéral dans le PIB est globalement stable depuis plusieurs années à 0,25 % du PIB. Environ 10 % du total du déficit commercial des États-Unis est attribuable au commerce avec l'Allemagne, ce qui est peu en termes absolus, mais élevé rapporté à un seul pays.

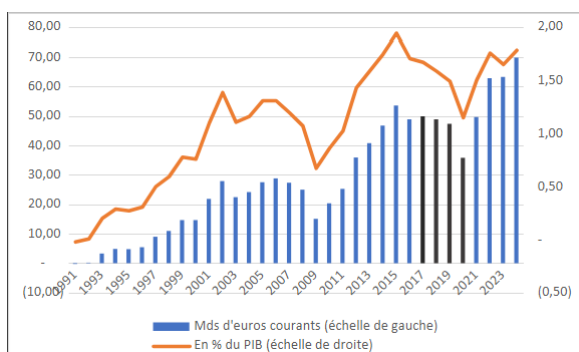
On peut constater que les échanges avec les États-Unis sont bien plus importants pour l'Allemagne qu'inversement. Non seulement la place du commerce bilatéral est bien plus forte pour l'Allemagne, mais en outre son excédent bilatéral rapporté au PIB est, en valeur absolue, sept fois plus élevé que ne l'est le déficit bilatéral américain rapporté au PIB (1,75 % contre – 0,25%).

Le déficit américain de marchandises dépasse la moitié du solde bilatéral

Lorsque l'on examine le commerce bilatéral de marchandises de façon plus précise, l'ampleur du déficit américain est à nouveau spectaculaire. Depuis près de 25 ans il avoisine ou dépasse la moitié des échanges bilatéraux (graphique 3). Autrement dit, bon an mal an, les entreprises installées en Allemagne vendent aux États-Unis le double de la valeur des marchandises qu'elles y achètent.

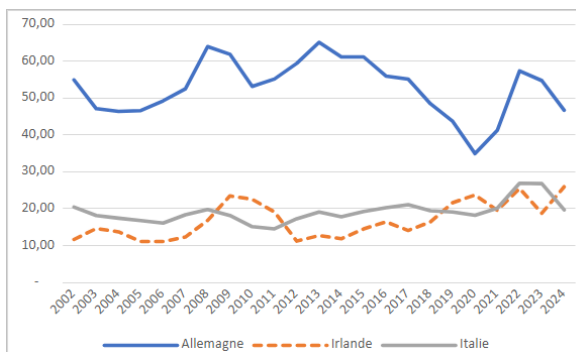
Sur cette période la plupart des lignes de la nomenclature de produits marquent même une dégradation pour les États-Unis. De sorte qu'actuellement, mis à part les produits pétroliers et ceux tirés de l'agriculture ou de la pêche, toutes

Graphique 1 : Solde du commerce extérieur de l'Allemagne avec les États-Unis depuis 1991



Source : Destatis. Commerce extérieur : échanges de biens et services.
NB. En noir années du premier mandat Trump, avec en fin de période les effets de la crise du Covid-19.

Graphique 2 : Poids des trois principaux pays de l'UE excédentaires avec les États-Unis dans le solde du commerce de marchandises de l'UE 27 (%)

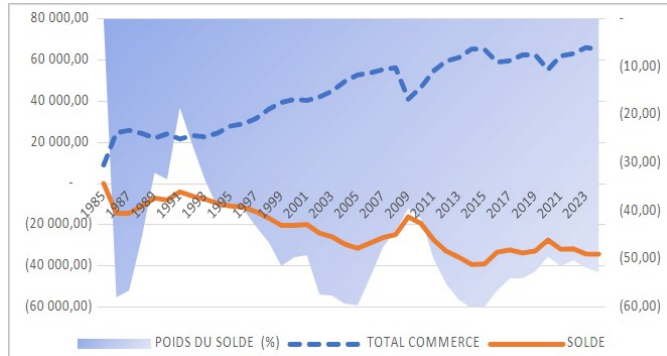


Source : EUROSTAT, Commerce de marchandises (Standard International Trade Classification).

Note : la somme des trois pays peut dépasser 100 % car le solde de l'UE 27 est une moyenne dans laquelle certains pays sont déficitaires.

les rubriques agrégées sont excédentaires pour l'Allemagne (graphique 4).

Graphique 3 : Commerce bilatéral de marchandises depuis 1985 (milliards de \$ réels)

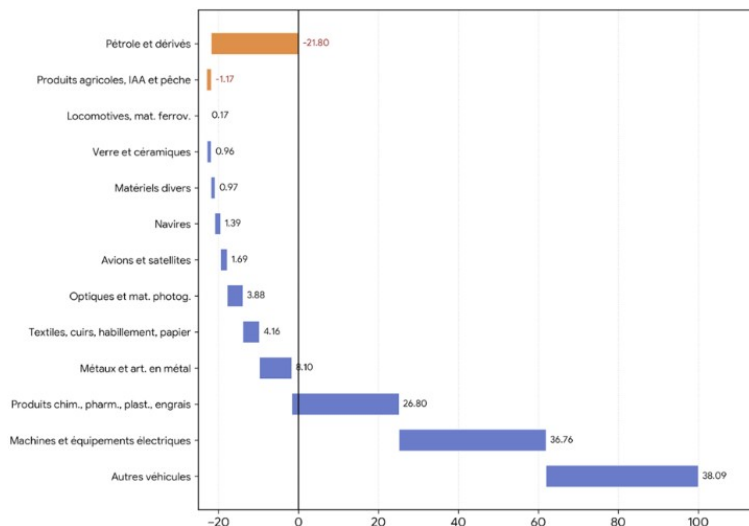


Source : Census Bureau of USA.

Poids du solde échelle de droite ; l'échelle est inversée ; (20) = -20.

Lecture : en 2024 le déficit des marchandises atteint -50 % du commerce bilatéral. Dollars US réels (déflateur du PIB, Banque mondiale).

Graphique 4 : Contribution au solde des échanges de marchandises, moyenne 2022-2024, en %



Source : Destatis. Le solde global équivaut à 100 %.

Lecture : en moyenne sur les trois années 2022-24 le solde des échanges de métaux et articles en métal contribue au solde global positif pour +8,1 %.

NB. Certains soldes étant volatiles, la moyenne sur trois ans a été utilisée pour lisser les données.

Les points forts allemands traditionnels comme l'automobile, les machines ainsi que les métaux et produits métalliques, qui contribuaient pour près de 54 %, 28 % et 10 % au solde positif moyen de 2008-10, se sont maintenus. De nouveaux points forts, dont le solde était pourtant plutôt favorable aux États-Unis il y a une quinzaine d'années, se sont considérablement renforcés comme les produits chimiques, voire sont apparus, comme les produits pharmaceutiques et

le matériel électrique (graphique 5). En 2024, les échanges d'équipements électriques seuls contribuent pour plus de 12 % au solde positif de l'Allemagne, alors qu'en 2008 ils étaient tout juste équilibrés. Le cas des seuls échanges de produits pharmaceutiques illustre un renversement particulièrement remarquable. Ils contribuaient pour -12 % au solde en 2008, mais pour plus de +21 % en 2024. On peut probablement trouver ici une des raisons du différend sur les droits de douanes concernant les médicaments. Malgré la montée de nouveaux points forts, en 2024 l'automobile à elle seule contribue encore pour +38 % au solde excédentaire de l'Allemagne. La célèbre chanson de Janis Joplin, dans laquelle elle implorait le ciel en 1970 de lui offrir une Mercedes-Benz car ses amis possédaient déjà des Porsche, illustre la notoriété acquise par les voitures allemandes dès cette époque, tout autant qu'elle a pu participer à son renforcement.

Ces constats confirment s'il en était besoin, que l'Allemagne est un redoutable concurrent industriel, produisant des produits de qualité, peu sensibles aux prix du fait de leurs caractéristiques, avec une spécialisation dans les machines et équipements industriels, ainsi que dans l'automobile. Moins connue est sa position dans le domaine des échanges bilatéraux de services.

Un excédent y compris pour les échanges de services

L'Allemagne bénéficie depuis au moins deux décennies d'un excédent commercial avec les États-Unis dans le domaine des services (graphique 6). Après avoir connu une vigoureuse

embellie en 2021-22 en relation avec les brevets sur les vaccins anti-Covid-19, cet excédent est revenu en 2024 à un étiage proche de celui des années du premier mandat Trump, avec un niveau de moins de 4 milliards d'Euros (graphique 6).

Avant d'examiner l'origine de cet excédent, il convient de rappeler les particularités du commerce de services, qui du reste justifient l'usage

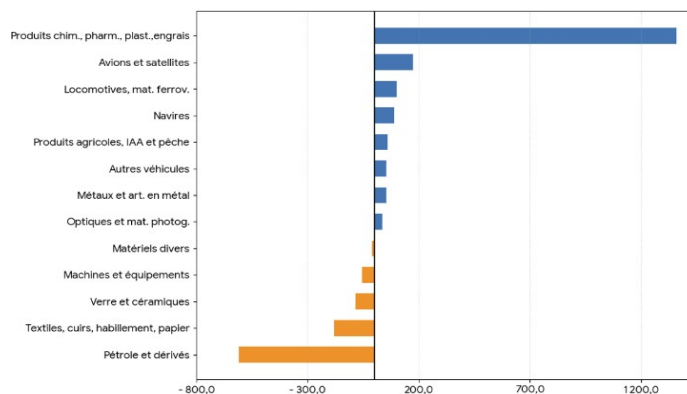
de statistiques spécifiques fournies par l'OCDE, plutôt que les statistiques nationales.

D'une manière générale, les services traditionnels s'exportent mal (hôtellerie-restauration) ou pas du tout (coiffure), ou alors selon une démarche différente de celle applicable aux biens. Ainsi les volumes d'échanges de services enregistrés dans la balance commerciale sont habituellement modestes. Le commerce entre les deux pays ne déroge pas à ce constat général. Ainsi en 2024 les échanges bilatéraux de services représentaient pour chacun d'entre eux moins de 30 % du commerce extérieur. Le solde bénéficiaire d'échanges des marchandises de l'Allemagne était 19 fois supérieur à celui des échanges de services (3,7 milliards d'euros). Symétriquement pour la même année le déficit en services des États-Unis (2,7 milliards de dollars), était 32 fois plus faible que celui des marchandises. Souvent seuls ont un volume significatif les flux liés aux voyages et aux transports (marchandises et passagers). Le reste des mouvements liés à des activités de services est traité en comptabilité nationale comme des investissements (hôtellerie – restauration), ou des flux monétaires purs (revenus liés aux travailleurs détachés sur des missions temporaires), qui sont enregistrés dans d'autres rubriques de la balance des paiements (Broussolle 2012, 2014).

Dans ces domaines l'Allemagne présente un tableau contrasté avec de forts déficits bilatéraux (services de télécommunication et d'information, voyage-tourisme), compensés par des excédents encore plus élevés (transports, revenus de la propriété intellectuelle) (graphique 7). Ses faiblesses sont conformes à ce qui est communément attendu. L'Allemagne est un pays moins attractif pour le tourisme que les États-Unis, qui, du fait de leur spécialisation internationale, ont en outre des surplus dans les services de télécommunications et d'information, les services financiers, les services aux entreprises (société de conseils...) et enfin dans les services récréatifs et culturels. Plusieurs de ces excédents américains ont néanmoins subi une érosion entre 2005 et 2023 (graphique 8). Cumulées, ces rubriques font plonger le solde allemand des échanges de services de –

155 % (graphique 7). Toutefois l'impact des échanges de marchandises sur les flux de services contrebalance quasiment cette chute : il s'agit des transports de marchandises (1) et des échanges de services générés par les entreprises industrielles. C'est notamment le cas des services de réparation (2), mais aussi des revenus de la propriété intellectuelle (3). L'Allemagne

Graphique 5 : Variation en % de la contribution au solde des échanges de marchandises 2008-10 – 2022-24

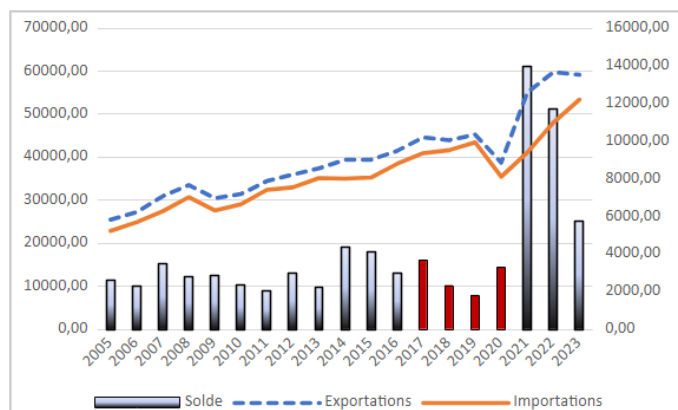


Source : Destatis. Certains soldes étant volatiles, la moyenne sur trois ans a été utilisée pour lisser les données.

Lecture : Entre les moyennes 2008-10 et 2022-24, la variation de la contribution du solde des produits pétroliers au solde global atteint –613 %.

N.B : Les croissances les plus fortes sont celles des rubriques dont l'importance était modeste ou négatives en début de période. Ce graphique doit être lu en parallèle avec le précédent.

Graphique 6 : Échanges de services de l'Allemagne avec les États-Unis (millions de dollars courants)



Source : OCDE, millions de dollars courants, Balanced trade in services (BaTIS).

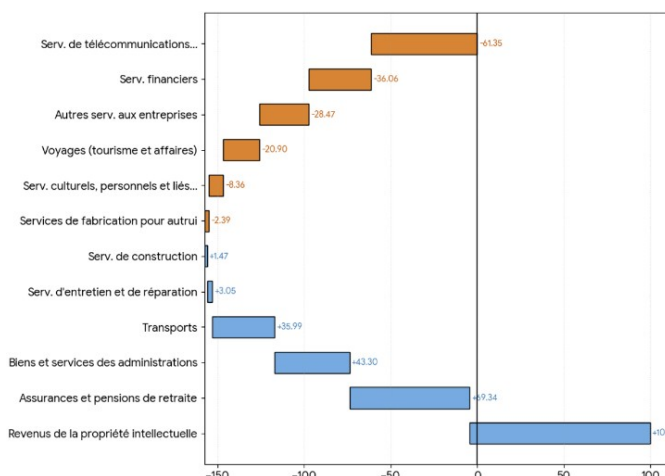
reçoit des royalties pour des montants élevés et croissants grâce aux brevets que ses entreprises déposent sur les produits industriels, chimiques et pharmaceutiques. Les deux premières catégories (1 et 2), contribuent pour près de +40 % au solde des services en 2023, la dernière à elle seule pour +104 %. Les trois catégories cumulées rétablissent donc déjà quasiment l'équilibre (–155 + 144). S'ajoute une catégorie hybride

qui recense tous les échanges des administrations, qu'ils soient de services ou de marchandises. Ce poste est excédentaire depuis des années et ce pour des valeurs élevées, puisqu'il contribue pour presque +44 % au solde de la rubrique « services ». Ce dernier excédent est également en relation avec la puissance industrielle allemande car de fait il englobe essentiellement des échanges de marchandises².

La dernière rubrique largement excédentaire (près de +70 % en 2023), illustre la force de sociétés allemande d'assurance, comme Allianz ou Munich Reinsurance, qui figurent parmi les premières mondiales.

Finalement, si de nombreuses rubriques de la balance des services sont défavorables à l'Allemagne, sa force dans le domaine industriel lui permet de les compenser presque entièrement.

Graphique 7 : Contribution au solde des échanges de services de l'Allemagne avec les États-Unis en 2023 (en %)



Source : OCDE, (BaTIS). Le solde global équivaut à 100 %.

Lecture : le solde des échanges de services de télécommunications et d'information contribue pour -61 % au solde global.

Ceci étant dit, l'image donnée par ce tour d'horizon sur le commerce bilatéral de services est probablement incomplète. Comme le souligne la Bundesbank (2025), les principales économies des pays de l'UE ont toutes une balance bilatérale des services excédentaire vis-à-vis des États-Unis, alors que l'UE dans son ensemble est déficitaire et même de façon croissante. L'excédent des États-Unis vis-à-vis de l'UE

² La balance des paiements ne suit pas une logique unique : elle croise des rubriques à logique produit (marchandises, services), avec des rubriques à logique sectorielle (construction, finance, assurances). La rubrique administration est sectorielle, elle est classée dans les échanges de services parce que les administrations appartiennent au secteur des services, mais leurs échanges portent principalement sur des marchandises.

était en 2023, de 109 milliards d'Euros dans les services (Eurostat). Il a même augmenté de près de 21 % en 2024 (Census Bureau of USA).

L'explication de cette étrangeté pourrait provenir de la façon dont les grandes entreprises américaines d'internet font transiter leurs revenus d'activité à l'intérieur de l'UE, avant de les transférer aux États-Unis. Leur siège étant pour la plupart installé en Irlande, il conviendrait d'inclure une partie des échanges de services de l'Irlande avec les États-Unis dans le commerce de services de l'Allemagne avec les États-Unis. Les flux liés aux transactions en services numériques fournis par les entreprises du net pourraient même transiter par d'autres rubriques recensant des mouvements monétaires purs qui apparaissent dans les comptes de revenus. Examiner en détail cette dimension élargie du commerce international sortirait du cadre

de cet article. Cela supposerait du reste de réexaminer le cas des échanges de marchandises qui peuvent aussi transiter par des pays tiers. Il conviendrait alors de ne pas se limiter au cas de l'Irlande pour éviter un tableau tronqué. On peut cependant signaler à titre préliminaire que la base de données TIVA (*Trade In Value Added*) de l'OCDE, dont la fonction est d'intégrer cette conception élargie du commerce international, ne fait pas apparaître de déficit pour la balance bilatérale des services de l'Allemagne avec les États-Unis, au contraire. Sous réserve d'études plus approfondies le commerce de services de l'Allemagne avec les États-Unis doit donc être considéré comme effectivement excédentaire.

Quelles pourraient être les conséquences de la guerre commerciale sur l'économie allemande ?

Trois catégories de produits (machines, véhicules, médicaments) représentent à eux seuls 60 % des exportations des marchandises de l'Allemagne vers les États-Unis, qui absorbent en outre 20 % de ses exportations de médicaments. Le graphique 2 souligne également qu'à elle seule l'Allemagne représente régulièrement plus de 50 % de l'excédent du solde des marchandises de l'UE. On comprend qu'elle aurait pu être l'un des pays européens les plus touchés par la guerre commerciale lancée par Trump II.

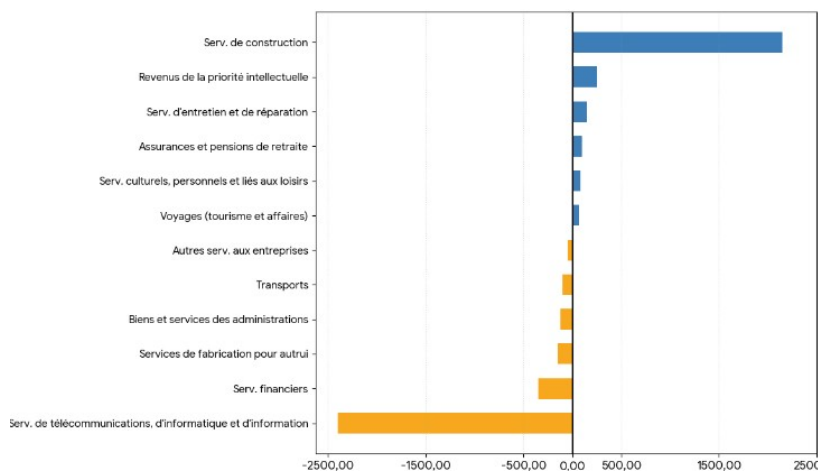
Des études récentes fournissent un éventail d'estimations en fonction des mesures qui seront finalement actées. Dans le cas de décisions qui auraient vraiment eu pour objectif de rendre les droits de douanes « réciproques » (égaux), les conséquences auraient été modestes puisqu'en moyenne l'écart de taxes entre les deux zones était faible³. Sur la base des chiffres de 2023, cela n'aurait d'ailleurs affecté que 53 % des exportations allemandes vers les États-Unis et seulement 6 % du total de ses exportations (Flach et Lisa 2025).

En revanche, une mise en œuvre des propos tenus pendant la campagne électorale, soit des droits de 60 % pour la Chine et de 20 % pour tous les autres pays, aurait naturellement eu des effets plus sévères. L'étude de Baur et al. (2024), estime dans ce cas de figure la chute des exportations de l'Allemagne en direction des États-Unis à environ 15 % en moyenne, avec des effets drastiques pour l'automobile (–32 %) et les médicaments (–35 %). La réorientation du commerce vers d'autres pays atténuerait néanmoins l'effet global, avec une perte de seulement –1,8 % pour l'ensemble des exportations. Pour sa part le CEPPI estimait, sur les données disponibles avant le protocole d'accord de l'été 2025, que les effets sur le PIB seraient modestes pour la plupart des pays de l'UE. L'Allemagne était néanmoins le pays le plus touché, avec –0,9 % à –0,4 % pour 2025 selon le niveau final des droits. Un scénario d'apaisement, proche du

³ Ainsi, en 2023 le taux moyen des droits de douane appliqués par l'UE sur les produits américains était de 4%, celui des États-Unis sur les produits européens était de 3,5% (moyenne arithmétique des taux). Dans certains cas néanmoins la différence était plus significative : les voitures européennes importées supportaient une taxe de seulement 2,5% aux États-Unis, alors que les voitures américaines importées dans l'UE supportaient une taxe de 10%. Avec le document de l'été 2025, les nouveaux taux « réciproques » deviennent 15% pour les voitures européennes importées aux États-Unis et 0% pour les voitures américaines importées dans l'UE.

protocole, permettait de limiter la baisse de la production à –0,1 % pour l'ensemble de l'indus-

Graphique 8 : Variation en % de la contribution au solde des échanges de services 2005 - 2023

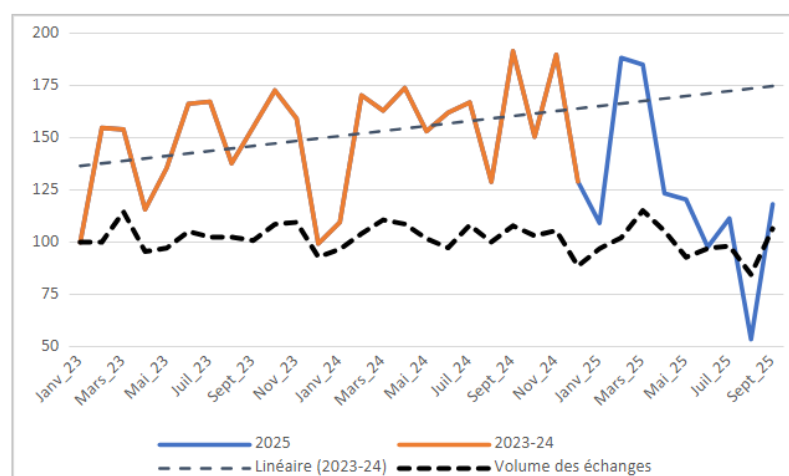


Source OCDE : BATIS.

Lecture : sur la période 2005 - 2023, la variation de la contribution du solde des revenus de la propriété intellectuelle atteint +252 %.

N.B : Les croissances les plus fortes sont celles des rubriques dont l'importance était modeste ou négatives en début de période. Ce graphique doit être lu en parallèle avec le précédent.

Graphique 9 : Évolution du solde extérieur de l'Allemagne et du commerce extérieur entre l'Allemagne et les États-Unis (2023 – 2025)



Source : Destatis, commerce en valeur (Euros) ; volume des échanges : importations + exportations ; indices mensuels base 100 en janvier 2023.

trie, mais avec de fortes diminutions sectorielles, comme –8,3 % pour l'activité du secteur des véhicules et pièces détachées.

La déclaration d'intention finalement signée en juillet 2025 entre l'UE et les États-Unis, porte l'essentiel des droits de douanes américain à 15 % seulement, y compris pour l'automobile et les médicaments (DGTES 2025, Encadré), à

comparer au taux moyen précédent de 3,5 %⁴. Les négociations ayant évité le pire à l'UE et au premier chef à l'Allemagne, les effets probables sur son économie seront donc dans le bas de la fourchette de l'éventail précédemment évoqué, et cela d'autant plus que la Chine apparaît également moins frappée que ce qui avait été annoncé.

Il n'en reste pas moins que les incertitudes et la guérilla commerciale lancée par Trump II ont conduit à une détérioration du solde commercial allemand pour les neuf premiers mois de l'année 2025, en rupture avec la progression des deux années précédentes. Le solde de septembre 2025 se situe à environ 70 % de la tendance des dernières années (Graphique 9). Toutefois pour

Encadré : les mesures douanières en vigueur

1) La déclaration conjointe UE-USA du 27 juillet 2025, complétée le 21 août prévoit :

- que la plupart des produits européens exportés vers les États-Unis seront soumis à un droit minimum de 15 %. Au total 70 % des exportations de l'UE vers les États-Unis seraient concernés (COFACE 2025). Ce taux s'applique aux automobiles et à leurs pièces détachées, qui avaient progressivement été frappés de droits atteignant au total 27,5 %.
- le retour aux seuls droits de douane dits « de la nation la plus favorisée » pour les ressources naturelles « indisponibles » ; les équipements aéronautiques ; les produits pharmaceutiques génériques, ainsi que leurs précurseurs chimiques.

En contrepartie et sans s'intéresser à ses engagements financiers, qui n'ont pas de caractère douaniers ou commercial, l'UE a indiqué son intention de :

- supprimer les droits de douane sur tous les produits industriels américains. Actuellement 66 % des biens industriels originaires des États-Unis entrent déjà dans l'UE sans droits de douane. Pour autant, sur ces produits, le taux moyen pondéré était de 4,8 %. Sur la base des données 2024, les pertes de recettes douanières de l'UE sont estimées à 5 Mds € (Baldon et al. 2025), soit 2,6 % de son budget annuel.
- accorder un accès préférentiel au marché unique à certains produits alimentaires et agricoles américains (fruits à coque, les produits laitiers, fruits et légumes frais et transformés, aliments transformés, semences, huile de soja, viande de porc et de bison, etc.).
- réduire les obstacles non tarifaires (normes automobiles, mesures sanitaires et phytosanitaires, reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité).
- adapter la réglementation européenne spécifiquement pour les entreprises américaines, en supprimant les « obstacles injustifiés » au commerce numérique, en les exemptant du règlement de l'UE sur la déforestation, et en prévoyant des « flexibilités supplémentaires » dans la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (Broussolle 2021). Il ne sera donc pas appliqué aux entreprises américaines, alors même que les États-Unis démantèlent leur politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

2) Une série de droits sectoriels américains, dont certains sont postérieurs à la rencontre UE-USA, ne sont toutefois pas concernés par les mesures « d'apaisement » :

- Pour les importations d'acier et d'aluminium originaires de l'UE, ainsi que sur une série de produits dérivés en contenant, les droits de douane augmenté en février 2025 à 25 %, puis portés à 50 % en juin, restent en vigueur. Ces mesures ont même été étendues le 19 août à 407 nouveaux produits dérivés.
- Les droits frappant toutes les importations, y compris celles originaires de l'UE, de produits semi-finis en cuivre et de produits dérivés à forte teneur en cuivre, augmenté depuis le 1 août 2025 à 50 % restent également en vigueur. Toutefois lorsqu'il s'agit de produits déjà soumis aux droits sectoriels sur les automobiles, ce sont ces derniers droits qui s'appliquent.
- Des droits de douane additionnels de + 25 % sur les importations de camions et de + 10 % sur leurs pièces détachées ainsi que les bus sont applicables à compter du 1er novembre 2025. Dans une perspective de réindustrialisation abritée, les constructeurs américains peuvent obtenir un remboursement pouvant s'élever jusqu'à 3,75 % de la valeur d'un véhicule neuf pour compenser le surcoût des pièces importées. Cette compensation est réservée aux automobiles, camions et bus faisant l'objet d'un assemblage final sur le territoire américain.
- Pour lutter contre les importations diffuses, les marchandises de faible valeur, envoyées par des moyens autres que le système postal international, qui bénéficiaient auparavant d'une exemption sont soumises à partir du 29 août à tous les droits applicables par ailleurs. Pour les colis postaux un droit fixe de 15 % est applicable.
- Enfin pour tenter de lutter contre les « détournements de trafic », les marchandises dont l'administration américaine considère qu'elles ont été transbordées pour éviter des droits applicables, sont frappées d'un droit de douane supplémentaire de 40 % en plus des droits qui leur sont applicables.

Pour plus de précisions on peut se référer aux sites internet de la [Direction Générale du Trésor](#) ou des [douanes](#).

⁴ Pour sa part le taux moyen pondéré antérieur était de 1,2 % (COFACE 2025) : moyenne pondérée par le commerce de chacun des produits concernés.

l'instant le volume global des échanges a été moins affecté (Graphique 9). Sur ces neuf premiers mois de l'année les mesures en vigueur

n'ont eu qu'un effet modeste sur les importations allemandes en provenance des États-Unis, qui n'ont que légèrement augmenté (+3 % par rapport à la moyenne des trois dernières années).

Bien qu'il soit évidemment trop tôt pour en tirer des enseignements durables, pour l'instant les turbulences commerciales n'ont eu qu'un effet limité sur le commerce allemand vis-à-vis des États-Unis.

Les mesures protectionnistes américaines et la déclaration conjointe UE - USA

Pour avoir une appréciation plus complète du nouveau contexte commercial entre les deux pays, il convient de s'intéresser aux décisions commerciales prises par l'administration Trump II, ainsi qu'au contenu de la déclaration conjointe (Encadré).

Comme on peut le constater (Encadré), la stratégie commerciale mercantiliste suivie par Trump II consiste principalement à frapper fort, à menacer d'une escalade, puis à revenir quelque peu en arrière après avoir obtenu des concessions significatives. Les mesures américaines « de sauvegarde » pour l'automobile portaient sur 67 Mds € d'exportation de l'UE en données 2024. Les droits de douane dits « réciproques » portaient quant à eux sur 285 Mds € (Baldon et al. 2025). Soit au total l'équivalent de 65,8 % du volume des exportations de l'UE vers les États-Unis pour cette même année. Pour sa part la stratégie de l'UE consiste, pour l'essentiel, à faire le gros dos et à tenter d'amadouer le président américain. Rappelons ainsi qu'en préalable à la rencontre de l'été, et suite à une menace de taxer plus fortement les entreprises européennes, l'UE avait exempté en juin les multinationales américaines de l'impôt minimal de 15 % adopté en 2021 par 140 pays dans le cadre de l'OCDE (Broussolle 2020). Ce faisant elle a mis à mal l'ensemble du dispositif, puisqu'il devient plus difficile de l'appliquer à d'autres multinationales.

Le protocole de l'été est asymétrique (Lamy 2025) ; il entérine un rapport de force défavorable à l'UE. Au-delà de ses effets négatifs visibles relativement modérés sur le commerce et la croissance, sa nocivité réelle est beaucoup plus profonde et insidieuse. D'une part, il contrevient aux règles de l'OMC. L'UE pourrait alors faire l'objet de demandes de révision de pays participants à des accords de libre-échange

qu'elle avait conclu, en vue de bénéficier de la clause standard de la nation la plus favorisée. En effet, ils seraient désormais moins bien traités que les États-Unis, notamment pour leurs exportations de biens industriels vers l'UE. D'autre part, le prix à payer est surtout politique, car l'enjeu essentiel concerne la sécurité avec la guerre en Ukraine (Berg 2025), mais aussi la crédibilité de l'UE dans le concert international. C'est la capacité de l'UE à exister indépendamment et à prendre des décisions souveraines, qui est sur la sellette.

Conclusion

Le tour d'horizon du commerce entre l'Allemagne, comme principal exportateur de l'UE, et les États-Unis illustre le fait que, malgré ses outrances et son comportement apparemment incohérent, le président Trump ne choisit pas ses attaques, ni ses points de blocage, au hasard. Il y a en effet un important déséquilibre commercial entre les deux pays. Cela n'en valide pas pour autant sa méthode ou son raisonnement sous-jacent.

Certes, le commerce allemand a été légèrement favorisé par un taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar, plus faible que celui qu'un deutschemark maintenu aurait, avec toutes choses égales par ailleurs une sous-évaluation d'au moins 10 % (Grekou 2022). Toutefois symétriquement, les États-Unis disposent du privilège de payer leur commerce avec leur propre monnaie. En réalité, le déséquilibre est surtout le « problème » de la dégradation de la compétitivité américaine et de sa spécialisation dans les activités de services, dont l'impact sur la balance commerciale est modeste. Il s'agirait donc plutôt d'un « problème » américain, que d'un « problème » allemand.

Pourtant cela devient un problème européen et allemand pour deux raisons. D'une part, l'UE tout entière s'est trouvée placée dans le collimateur de Trump, pour partie du fait de l'ampleur de l'excédent allemand. Puisque la politique commerciale est une compétence communautaire exclusive, les pays déficitaires avec les États-Unis (Espagne, Belgique, Hollande), ou à faible excédent comme la France, se trouvent frappés des mêmes droits « réciproques » que l'Allemagne qui en revanche bénéficie de leur situation commerciale moins favorable. D'autre part, la Commission européenne se trouve prise à contre-pied. La doctrine extérieure de l'UE fait corps avec celle de l'Allemagne, c'est celle du multilatéralisme, du libre-échange, de la

montée en gamme comme garantie de compétitivité et comme protection vis-à-vis des autres pays.

Cette doctrine (ordolibéralisme) est balayée par celle de Trump qui impose la prééminence des rapports de force dans les relations internationales et le recours à un mercantilisme agressif. Le problème devient alors continental dans la mesure où les élites allemandes ou communautaires, sidérées d'un côté par le cynisme conquérant de la nouvelle administration américaine, et tétanisées de l'autre par la frayeur d'un lâchage vis-à-vis de l'Ukraine, ne semblent pas savoir comment réagir.

Deux stratégies s'offrent à elles : une première stratégie serait de continuer à faire le gros dos en comptant sur des élections défavorables pour Trump, sur l'âge d'un président qui devra en principe passer la main, ou encore espérer que les droits de douane seront déclarés inconstitutionnels. Ce sont des choix d'attente qui s'appuient sur le fait que plusieurs années passeront avant que la stratégie brutale de « réindustrialisation » des États-Unis ne produise d'effets. Ils supposent également que Trump II sera de meilleure foi que Trump I et acceptera de quitter le pouvoir. Ou encore ils supputent que les juges de la Cour suprême choisiront de limiter les pouvoirs du président, malgré le risque de chaos fiscal que cela représente aux États-Unis. Dans le même ordre d'idée, il est aussi loisible de conjecturer que le changement international sera passager et que rien de fondamental ne se déroulera pendant les quatre années de l'actuel mandat. Cependant, tout cela requiert une rare conjonction des astres.

Une autre stratégie consisterait à modifier les principes et le fonctionnement de l'UE pour lui permettre d'agir dans un nouveau contexte international hostile. C'est une voie plus complexe et ardue, mais probablement plus réaliste et plus protectrice de l'avenir. On peut néanmoins s'interroger sur la capacité des pays européens à changer significativement un cadre péniblement construit et jusque-là présenté comme incontournable. Combinée aux coups de boutoir commerciaux de l'administration Trump, la nouvelle donne internationale aiguise les forces centrifuges et met en jeu l'avenir de l'UE. Le bras de fer imposé à l'UE et gagné par Trump II, exprime une forme de vassalisation vis-à-vis des États-Unis. Dans les années 2000, l'Allemagne avait progressivement largué les amarres de l'Europe, le commerce avec le reste du monde étant devenu son horizon principal. Le marché

unique était essentiellement conçu comme un tremplin vers la mondialisation. Le choc venu des États-Unis l'amènera-t-il à changer son orientation ?

Références bibliographiques

- Baldon C. Braoudakis N., and Robert J. (2025), "Legal assessment of the EU-US "deal" and the EU proposal of regulation to eliminate EU tariffs on US goods", Cabinet Baldon Avocats, 15 Oct.
- Baur, A., L. Flach and D. Hillrichs (2024), "German-US Trade Relations before the Election : Implications of a Trump Comeback", *EconPol Forum* 25(5), Ifo Institute Munich 27-31.
- Berg A., (2025), "Three hard lessons for European trade", Center for European Reform, 10 November.
- Bouët A., Guimbard H., Mitaritonna C., de Vaulchier B. et Yu Z., (2025), « Protectionnisme américain : les enjeux du 9 juillet 2025 », *La lettre du CEPII*, N° 456, Juin.
- Broussolle D. (2012), « Le commerce des services, un commerce en trompe-l'œil ? Une analyse fondée sur le point de vue de Hill », *Revue économique* 63, N° 6, 1145-1177.
- Broussolle D. (2014), "Service, Trade in Services and Trade of Services Industries", *Journal of World Trade* 48, N° 1, p. 31-58.
- Broussolle D. (2020), « Où en sont la taxation des entreprises numériques et la lutte contre l'évitement fiscal ? », *Bulletin de l'Observatoire des Politiques Économiques en Europe* 42, 35 – 45.
- Broussolle D. (2021) « Les enjeux économiques d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE », *Bulletin de l'Observatoire des Politiques Économiques en Europe* 44, 13 – 24.
- Bundesbank (2025), "German balance of payments in 2024", *Monthly Report* 77, N° 3.
- COFACE (2025), « Accord commercial UE-États-Unis : un accord déséquilibré et peu détaillé », 31/07/2025.
- DGTES (2025), "Joint Statement on a United States-European Union framework on an agreement on reciprocal, fair and balanced trade", Directorate-General for Trade and Economic Security, 21 August, Brussels.
- Flach L. et Scheckenhofer L. (2025), "US "Reciprocal" Tariffs and the Erosion of Global Trade Rules: Implications for Germany", *Econpol Policy Brief* 71, Ifo Institute, Munich, April.

Grekou C. (2022), “EQCHANGE annual assessment 2022”, *CEPII Working Paper* N° 2022-13 – December.

Lamy P., (2025), “Après Turnberry”, Blog, Notre Europe Institut Delors, 31/07.

Poitiers, N., Barata da Rocha M. and Boivin N. (2025), “European exports in geopolitical storms”, *Working Paper* N° 23, Bruegel.

Vicard V. (2018), « Une estimation de l’impact des politiques commerciales sur le PIB par les nouveaux modèles quantitatifs de commerce », Conseil d’Analyse Économique, *Focus*, N° 22, juillet.